

Informations de base	
2023/3029(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Règles spécifiques relatives à l'indication et à la désignation des ingrédients des produits vinicoles aromatisés Subject 2.10.03 Normalisation, norme et marque CE/UE, certification, conformité 3.10.06.08 Vin, boissons alcoolisées et non-alcoolisées 4.60.02 Information du consommateur, publicité, étiquetage 4.60.04 Sûreté alimentaire	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)
	ENVI Environnement, climat et sécurité alimentaire		
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis
	AGRI Agriculture et développement rural (Commission associée)		

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
08/12/2023	Publication du document de base non-législatif	C(2023)08241	
08/12/2023	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
13/12/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
13/12/2023	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
19/02/2024	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2023/3029(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
État de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission	ENVI/9/13849

Portail de documentation			
Commission Européenne			
Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	C(2023)08241	08/12/2023	